


CERTIFICAT
(article 555, L. E.R.M.)

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 531 (2020)

Règlement d'emprunt autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémetries pour le secteur Sainte-Thérèse décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 100 900 \$

1. Je, soussignée, Ève Poulin, greffière de la Ville de Carignan, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt no 531 (2020) est de 220.
2. Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 33.
3. Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.
4. En conséquence des faits énoncés aux paragraphes 1, 2 et 3 du présent certificat, le règlement d'emprunt no 531 (2020) est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement.
5. Le présent certificat est publié sur le site Internet de la Ville, www.villedecarignan.org ce 25 novembre 2020.


Ève Poulin, avocate
Greffière

COPIE CONFORME


Greffier